



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 septembre : journée mondiale pour le droit à l'avortement La CGT appelle à la mobilisation

À l'occasion de la journée mondiale du droit à l'avortement, la CGT et le collectif unitaire « Avortement, les femmes décident » (composé d'associations féministes et citoyennes, d'organisations syndicales et de partis politiques) appellent à des rassemblements partout en France.

À Paris, **elle partira le 28 septembre**, à 18h30, de la place de la Bastille.

La CGT interpelle les pouvoirs publics pour que cette liberté fondamentale soit une réalité en France, en Europe et dans le monde. L'avortement est un droit indispensable à la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation, à leur accès au travail et donc à leur autonomie financière.

Pourtant, en dépit de leurs engagements internationaux et de multiples recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent à interdire ou à restreindre l'accès à l'avortement.

La CGT affirme sa solidarité avec toutes les femmes du monde qui se mobilisent pour défendre leur droit à disposer de leur corps.

En France, grâce à la mobilisation, les délais pour avorter ont été allongés de 12 à 14 semaines. Cependant, la possibilité pour les sages femmes de réaliser des IVG chirurgicales n'est pas effective car le gouvernement n'a toujours pas sorti le décret d'application. En outre, du fait de la politique d'austérité conduite dans les hôpitaux, 150 centres IVG ont fermé depuis 15 ans, rendant ainsi toujours plus difficile l'accès à l'avortement, notamment pour les femmes les plus jeunes et les plus précaires. À cela s'ajoute, encore aujourd'hui, le fait que certains médecins invoquent la clause de conscience pour refuser de réaliser des IVG et que de nombreux hôpitaux refusent de réaliser les IVG après 10 semaines. Résultat : 18% des avortements sont réalisés hors du département de résidence des femmes, 3000 à 4000 femmes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger chaque année. Les attaques commises contre le Planning familial démontrent combien ces droits sont menacés, notamment par l'extrême droite. La CGT réaffirme sa solidarité au Planning familial et à toutes ses militantes.

La CGT demande :

- l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux et dans la constitution ;
- la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG. Rappelons qu'en Italie où plus de 80% des médecins refusent de pratiquer l'avortement, la clause de conscience n'est pas un enjeu symbolique mais un véritable problème de santé publique !
- l'augmentation des moyens et des personnels et une meilleure formation de l'ensemble des personnels soignants ;
- la réouverture des centres IVG fermés pour garantir l'égalité sur le territoire ;
- la prise en charge à 100 % des moyens de contraception, le renforcement de l'éducation sexuelle en direction des jeunes et l'allongement du délai légal de pratique de l'IVG.

Montreuil, le 22 septembre 2022